

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration (Affaire M.9934 — Kingspan/TeraSteel-Wetterbest)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 428/15)

1. Le 27 novembre 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾ et à la suite d'un renvoi en application de l'article 4, paragraphe 5, dudit règlement, d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

- Kingspan Holding Netherlands B.V. (Pays-Bas), contrôlée par Kingspan Group plc,
- TeraSteel SA (Roumanie), contrôlée par TeraPlast SA,
- TeraSteel d.o.o. Leskovac (Serbie), contrôlée par TeraPlast SA,
- TeraSteel Slovakia s.r.o. (Slovaquie), contrôlée par TeraPlast SA,
- Wetterbest SA (Roumanie), contrôlée par TeraPlast SA.

Kingspan Holding Netherlands B.V. acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de TeraSteel SA, TeraSteel d.o.o. Leskovac, TeraSteel Slovakia s.r.o. (conjointement dénommées «TeraSteel») et Wetterbest SA.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

- Kingspan Holding Netherlands B.V.: exerce ses activités principalement dans les domaines suivants: fabrication de panneaux sandwich, solutions en matière d'isolation, d'éclairage et d'aération; technologies dans le domaine de l'eau et de l'énergie, des données et des revêtements de sols. Le Groupe Kingspan exerce des activités de fabrication et de distribution dans l'ensemble de l'Europe, de l'Extrême-Orient et des Amériques et il est présent actuellement dans plus de 70 pays,
- TeraSteel: a pour principales activités la production et la fourniture i) de panneaux sandwich à base de mousse, ii) de panneaux sandwich en fibre minérale, iii) de tôles de construction en simple peau, iv) de pannes et v) de salles clés en main. TeraSteel dispose de deux installations de production en Roumanie et d'une installation de production en Serbie,
- Wetterbest SA: a pour principales activités la fabrication et la fourniture de (i) tôles de construction en simple peau et (ii) de systèmes/gouttières de drainage. Wetterbest dispose de deux installations de production en Roumanie.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9934 — Kingspan/TeraSteel-Wetterbest

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE
